

## Annexe 4

### « Le soutien de l'Etat aux énergies renouvelables est gigantesque » : pourquoi c'est vrai

Dans [son scénario d'évolution du mix énergétique français](#), le Céréme a évalué les conséquences financières du développement simultané des énergies pilotables (nucléaire, hydraulique, biomasse) et des énergies renouvelables intermittentes (éolien et solaire) tel qu'il est prévu dans le projet de décret PPE-3. Cette politique, dite du « *en même temps énergétique* », conduirait à un surcoût total d'environ 300 milliards d'euros d'ici 2035 par rapport à un scénario privilégiant les seules énergies décarbonées pilotables.

L'essentiel de ce surcoût provient d'abord de la multiplication des investissements dans l'éolien et le solaire. Dans le scénario A-Ref de RTE, dont est inspiré le projet de PPE 3, les dépenses d'investissement dans ces deux filières sont 3,5 fois supérieures à celles prévues dans le scénario Céréme. Cette différence d'intensité d'investissement représente à elle seule **150 milliards d'euros**. En y ajoutant les coûts fixes et variables d'exploitation ainsi que les investissements supplémentaires dans les réseaux, RTE et Enedis évaluent ces derniers à 100 milliards d'euros d'ici 2040, dont **60 milliards directement liés au raccordement et au renforcement des lignes nécessaires pour accueillir des productions diffuses et intermittentes. L'ensemble aboutit à une économie nette de l'ordre de 210 milliards d'euros** à l'horizon 2035 si la France renonçait à ce développement parallèle des EnRi.

À ces coûts techniques s'ajoutent les charges de soutien public. Au rythme actuel d'investissement, les **aides financières directes d'ici 2035** accordées aux filières éolienne et solaire devraient augmenter d'au moins **40 milliards d'euros d'ici 2035**. En supprimant ces soutiens et les prix garantis pour les nouveaux projets, le scénario du Céréme permettrait d'économiser ce montant de dépenses budgétaires au titre des charges de service public de l'énergie.

Enfin, le Céréme rappelle que les coûts apparents ne suffisent pas à mesurer l'impact global de la politique actuelle. Trois catégories de dépenses supplémentaires doivent être prises en compte. D'abord, les coûts de back-up, c'est-à-dire les moyens de production pilotables qu'il faut maintenir ou construire pour pallier l'intermittence du vent et du soleil. Ensuite, le coût de la priorité d'injection sur le réseau, qui contraint EDF à réduire la production de ses centrales pilotables quand les EnRi produisent, créant ainsi une subvention indirecte au détriment de la rentabilité du parc nucléaire et hydraulique. Enfin, les externalités environnementales de l'éolien et du solaire, évaluées entre 4 et 8 € par MWh, qui recouvrent les atteintes aux paysages, à la biodiversité ou à l'artificialisation des sols. Le Céréme estime que ces trois postes représentent au moins **50 milliards d'euros supplémentaires sur la période**.

En additionnant ces montants – 210 milliards d'économies sur les investissements, 40 milliards sur les subventions et 50 milliards sur les coûts systémiques et environnementaux – on obtient bien **un total de l'ordre de 300 milliards d'euros à l'horizon 2035**. Cette somme ne correspond pas à une dépense ponctuelle, mais à l'ensemble des coûts évitables pour le système électrique français si l'on renonce à la prolifération des énergies intermittentes et que l'on concentre les efforts sur les sources décarbonées pilotables.

**Autrement dit, la France pourrait économiser 300 milliards d'euros en vingt ans simplement en mettant fin aux subventions et aux investissements redondants dans l'éolien et le solaire.**

Ces ressources pourraient être réorientées vers les priorités réellement efficaces pour le climat : la décarbonation de l'industrie, des transports et du logement, le soutien à la filière nucléaire et le développement d'un réseau électrique robuste, stable et pilotable.